Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général de La Sagne du lundi 23 juin 2025 – 19h30 – Salle médias, La Sagne

M. Didier Benoit, président du Conseil général, ouvre la séance à 19h30.

Appel nominal

Pierre-André Currit, administrateur communal, procède à l'appel nominal. Ce dernier relève la présence de 19 conseillers généraux, 2 excusés, à savoir : Mme Caroline Benoit et Mme Elise Benoit.

Communications

Pas de communications

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 31 mars 2025

Le procès-verbal de la séance est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Nomination d'un membre au Conseil communal en remplacement de M. Laurent Benoit, démissionnaire
2. Nomination du Bureau du Conseil général pour l'année législative 2025-2026
3. Examen des comptes 2024
4. Réponse du Conseil communal à la motion "Pour un marché local et saisonnier"
5. Questions et interpellations
6. Communications du Conseil communal

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

1) Nomination d'un membre au Conseil communal en remplacement de M. Laurent Benoit, démissionnaire

M. Martial Robert du groupe PLR propose M. Yannick Bart pour remplacer M. Laurent Benoit comme il a été convenu l'année dernière.

Il tient à remercier ce dernier pour son engagement pendant 5 ans au Conseil communal.

M. Yannick Bart est élu à l'unanimité.

M. Cyril Leuba prend la parole au nom du groupe Agir Ensemble. Il remercie M. Laurent Benoit pour son investissement au Conseil communal. Le groupe adresse toutes ses félicitations à M. Yannick Bart pour sa nomination.

2) Nomination du Bureau du Conseil général pour l'année législative 2025-2026

Le bureau du Conseil général pour l'année législative 2025-2026 est constitué sur propositions des groupes. Ses membres sont élus à l'unanimité.

Président: M. Meryl Botteron (PLR)

Vice-présidente : Mme Stéphanie Jacot (US)

Secrétaire : Mme Carole Meister (US)

Vice-secrétaire : M. Jimmy Matthey (PLR)

Questeurs : M. Boris Monard (US) et M. Bastien Ducommun (AE)

M. Fritz Schmid remet la traditionnelle clochette à M. Didier Benoit et le remercie pour son année de présidence du Conseil général.

La suite de la séance est présidée par M. Meryl Botteron.

3) Examen des comptes 2024

a) Compte de fonctionnement

Chapitre 0 Administration générale
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 1 Ordre et sécurité publique
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 2 Formation
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 3 Culture, Sport, Loisirs et Eglise
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 4 Santé
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 5 Sécurité sociale
Pas de question ni que commentaire.

Chapitre 6 Transports
Pas de question ni que commentaire.

Chapitre 7 Protection environnement et aménagement
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 8 Economie publique
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 9 Finances et impôts
Pas de question ni de commentaire.

b) Compte des investissements

Pas de question ni de commentaire

c) Bilan

Pas de question ni de commentaire

d) Position de l'organe de révision externe

Pas de question ni de commentaire

M. Martial Robert annonce que la commission financière a accepté à l'unanimité des membres présents les comptes 2024 tels que présentés lors de sa séance du 10 juin 2025. La commission remercie l'administration communale et le Conseil communal pour le travail effectué ainsi que pour la bonne tenue des comptes.

Mme Laure Charpentier annonce que le groupe PLR a accepté les comptes 2024 et remercie le Conseil communal ainsi que l'administration pour la bonne tenue des comptes.

M. Rolf Hugi remercie le Conseil communal au nom de l'Union Sagnarde et annonce que le groupe acceptera les comptes 2024.

M. Cyril Leuba se dit agréablement surpris par le bénéfice enregistré, qui s'élève à près de CHF 600'000.-, soit environ 10 % du budget annuel. Il salue la décision d'affecter CHF 250'000.- à une réserve conjoncturelle, tout en regrettant que cette opération n'ait pas été

présentée de manière plus transparente dans les comptes. Il relève également la baisse continue de la dette communale depuis 2015, signe selon lui d'une bonne santé financière indépendante de la conjoncture actuelle. Le groupe Agir Ensemble accepte les comptes tels que présentés.

M. Nicolas Burgat remercie le travail effectué et accepte les comptes 2024.

M. Meryl Botteron donne lecture de l'arrêté relatif à l'approbation des comptes.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité des membres présents.

4) Réponse du Conseil communal à la motion "Pour un marché local et saisonnier"

Mme Corinne Haesler indique que, suite aux clarifications écrites transmises le 16 juin 2025 par M. le conseiller général Nicolas Burgat au sujet de sa demande de soutien à la mise en place d'un marché local et saisonnier, le Conseil communal a décidé de prendre en considération les différentes requêtes présentées. Elle précise toutefois qu'une réserve est émise concernant les places de stationnement, celles-ci n'étant pas de propriété communale. Elle cède ensuite la parole à M. Burgat.

M. Nicolas Burgat précise que, suite à l'acceptation du principe d'un marché local, un dossier a été élaboré afin de proposer un cadre concret pour son organisation sur la place du collège de La Sagne, site jugé le plus approprié en raison de ses infrastructures existantes, de son accessibilité pour les personnes en situation de handicap et de la proximité de places de stationnement.

Il demande que la Commune mette à disposition des lignes électriques pour les commerçants ainsi que l'accès aux WC du collège, situés au rez-de-chaussée. Il transmettra à TransN une demande pour que les places de parking de la gare soient réservées aux exposants les jours de marché. Il souhaiterait que celles situées en-dessous de Planair soient indiquées comme disponibles pour la clientèle. À cet effet, il sollicite le prêt de panneaux de signalisation à la Commune.

M. Burgat suggère également d'autoriser la vente directe de nourriture et de boissons sur le marché (par exemple, un stand de pizzas, bar à boissons). Il indique enfin que le dossier a été transmis à l'ADS afin de favoriser la participation de la population au projet, et invite le Conseil communal à rester ouvert à d'éventuelles évolutions.

Le classement de la motion est voté et est accepté à l'unanimité.

5) Questions et interpellations

M. Pierre Soguel, au nom du groupe Agir ensemble, intervient au sujet de l'initiative "pour une exploitation écoresponsable de la carrière de La Sagne". Il rappelle que l'exploitation menée autrefois directement par M. Gentil était jugée raisonnable et utile pour la région. Le groupe exprime aujourd'hui ses inquiétudes quant à une possible perte d'autonomie communale face aux intérêts de l'exploitant actuel.

Il est également relevé que l'extraction prévue jusqu'en 2030 est déjà achevée en 2025, et que le remplissage aurait pu l'être aussi sans le dépôt de l'initiative. L'intervenant souligne le rôle de la commune dans le nouveau plan d'extraction soutenu dès 2022, ainsi que le rejet populaire de ce projet en mars 2023.

L'interpellant s'interroge sur la transparence autour de la nouvelle initiative de février 2025, notamment sur le rôle de l'exploitant et la connaissance des enjeux par les signataires. Le groupe appelle à recentrer la réflexion sur les besoins réels de la Commune en matière d'exploitation de carrière, privilégiant une structure de petite taille, en lien avec l'économie locale, afin de retrouver autonomie et cohérence territoriale.

Le Conseil communal prend note de cette intervention.

M. Cyril Leuba rappelle avoir interpellé le Conseil communal lors de la séance du 9 décembre 2024 au sujet de la hausse de la facture du SIS. Il avait été informé qu'une séance avec le SIS aurait lieu en avril 2025 et souhaite connaître les réponses obtenues à ce sujet.

Mme Manuela Sauser indique que la séance du SIS était prévue le 5 mai 2025, mais qu'elle n'a pas pu y participer en raison du démontage de la Fête villageoise, et que ses collègues n'étaient également pas disponibles. Elle a toutefois pris contact avec M. Grégory Duc, bien informé sur ce dossier. Ce dernier a confirmé que l'augmentation des coûts est liée à la croissance de la population, ce qui engendre des coûts accrus pour la formation, le matériel et les véhicules. La Commune ne dispose pas de marge de manœuvre sur ce plan. La participation financière des communes est calculée au prorata du nombre d'habitants.

M. Cyril Leuba relève que l'initiative visant à poursuivre l'exploitation de la carrière du Bois-Vert a été déposée le 28 avril 2025. Il demande où en est son traitement et si une suite est déjà connue.

M. Fritz Schmid répond que le document a été transmis au Service juridique de l'État et que le Conseil communal est dans l'attente de son analyse. À ce jour, aucun retour n'a encore été reçu.

M. Leuba remercie le Conseil communal pour les démarches entreprises ayant abouti à l'abaissement de la vitesse à 50 km/h sur la route de Miéville. Il souligne les effets positifs de cette mesure sur le bien-être des riverains et le sentiment de sécurité. Il encourage le Conseil communal à poursuivre ses démarches auprès du Canton en faveur d'une amélioration continue de la qualité de vie et de la sécurité dans l'ensemble du village.

6) Communications du Conseil communal

M. Fritz Schmid remercie à son tour M. Laurent Benoit pour ses 5 ans de services. Il annonce que le conseil communal organisera une petite soirée pour le remercier.

La présidente lève la séance à 20h05

La Sagne, le 23 juin 2025

Les rapporteurs :

Florence Vermot – Inès Schmid - Pierre-André Currit

Au nom du Conseil général

Le président	La secrétaire
Meryl Botteron	Carole Meister